

# BESANÇON : UNE MOBILISATION UTILE POUR FAIRE RECULER LA CHASSE AUX PAUVRES !

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 3 SEPTEMBRE 2018

La Ligue des droits de l'Homme (LDH) se félicite du retrait partiel, le 31 août 2018, de l'arrêté municipal pris le 3 juillet 2018 par la ville de Besançon, visant à interdire la mendicité et les regroupements en centre-ville avec l'aberrante sanction envisagée à l'égard des personnes au prétexte qu'elles sont assises ou allongées dans la rue.

La mobilisation citoyenne et les recours en justice engagés, dont celui de la LDH, pour le faire annuler ont déjà contraint le Maire à reculer et à modifier une mesure injuste et attentatoire aux libertés de tous. Cette dynamique est cependant encore à poursuivre pour obtenir l'abrogation de sa nouvelle version. Bien que plus limité dans ses interdictions, le nouvel arrêté reste très critiquable et susceptible d'arbitraire comme de tensions qu'il convient de prévenir.

Non seulement illégales, la répression de la mendicité et les tentatives d'évacuation des plus précaires des centres-villes sont aussi des impasses démagogiques et témoignent de l'abandon d'un nécessaire engagement public pour des réponses sociales et de dialogue.

La LDH restera vigilante et interviendra à chaque fois que nécessaire contre ce type de mesures liberticides et de discriminations contre les pauvres et les sans-abris.

Ligue  
des **droits de**  
**l'Homme**

FONDÉE EN 1898

